

Scam*

AUTEURS & CO 2015

MARCHÉ UNIQUE...
CULTURE UNIQUE ?

jeudi 12 mars 2015
au Forum des images
#auteur2015

Sommaire

Éditoriaux	3-7
Tables rondes	8-14
Données chiffrées	
L'Europe culturelle, moteur de croissance	18-19
L'Europe de l'audiovisuel : dynamique et fragmentée	20-21
L'Europe du cinéma : l'American way of life, dénominateur commun	22-23
L'Europe du livre : une puissance internationale	25
L'Europe du droit d'auteur : une force à préserver	26-27
L'Europe du numérique : l'emprise de l'Oncle Sam	28-29
L'Europe fiscale : harmonisation zéro	30-31

Éditorial de la Scam

Société civile des auteurs multimedia

La nouvelle Commission européenne a reçu de son président un mandat clair, réformer le droit d'auteur, confié au vice-président Andrus Ansip et au commissaire Günther Oettinger. Parallèlement, le Parlement européen a demandé à la seule députée élue du Parti pirate un rapport sur le sort de la directive de 2000 sur le droit d'auteur. Dans ces conditions, pas facile pour les créateurs de se sentir soutenus et compris par les autorités européennes.

Pourquoi rouvrir un texte que les principaux intéressés, auteurs, artistes, producteurs, éditeurs, etc. jugent applicable en l'état? Simplement, parce que la Commission juge depuis des années que le droit d'auteur est un frein à la construction du marché unique. Et parce que, sur ce terrain, elle a beaucoup prêté l'oreille aux adversaires de la propriété intellectuelle, probablement plus efficaces en lobbying que ne l'ont pensé pendant longtemps les organisations du secteur culturel.

Pour compléter le tableau, il faut préciser que la Commission n'entend pas rouvrir la Directive 2000 sur le commerce électronique qui sans traiter exclusivement de droits d'auteur, a une incidence majeure sur les conditions de circulation des œuvres sur le net. Ce texte, compte tenu de l'absence de responsabilité des intermédiaires techniques, tels les hébergeurs, ne permet pas de lutter efficacement contre l'exploitation illégale des œuvres.

Par ailleurs, la plupart des États membres et la Commission ne manifestent guère d'empressement pour mettre un terme à la situation fiscale aberrante qui règne au sein de l'Union. Aucun pays n'est en mesure de taxer le chiffre d'affaires réalisé sur son territoire par les entreprises américaines (Google, Amazon, Facebook, etc.) qui peuvent impunément « optimiser » leur fiscalité via le Luxembourg, les Pays-Bas et l'Irlande. Le cabinet Roland Berger a indiqué que le chiffre d'affaires de Google, Amazon, Facebook, Apple réunis serait de 5,6 MM€ contre 505 M déclarés, ce qui générerait un impôt de 512 M€ contre 16 encaissés par l'État! S'ils étaient aussi assujettis à l'obligation de financer la culture, la somme récoltée pourrait atteindre 63 M€. La concurrence entre des acteurs qui agissent sur un même marché n'est-elle pas faussée? L'Europe fait ainsi la courte échelle aux géants d'outre-Atlantique sans être capable de construire de grandes sociétés européennes!

D'un côté donc, la communauté culturelle est invitée, au motif séduisant de leur « modernisation », à accepter des entorses multiples et variées à leurs droits en étendant le champ des exceptions et en imposant des licences obligatoires. De l'autre, des intermédiaires techniques et des multinationales qui s'enrichissent depuis plus de dix ans sans aucune régulation digne de ce nom.

Cette analyse qui fait du droit d'auteur la source de tous les maux est inexacte.

L'Europe est constituée sur le plan culturel d'une mosaïque d'États et de régions qui puisent leur identité dans des réalités hétérogènes et d'une immense diversité. On ne construit pas un marché du disque, de la vidéo, du livre, de la photographie, de la télévision, de la radio, comme on construit une Europe de l'agroalimentaire, de l'aviation ou de l'énergie. Veut-on une Europe dans laquelle les habitants lisent tous les mêmes livres, écoutent la même musique, voient les mêmes films comme ils font leurs courses dans les mêmes magasins à Rome, Berlin, Madrid ou Stockholm?

La territorialisation des activités culturelles et des médias, de la gestion des droits et des implantations économiques dans ces secteurs n'est pas aussi problématique que Bruxelles le prétend. Bien entendu il est souhaitable au regard du marché unique qu'on puisse s'abonner depuis Paris à n'importe quel service de streaming européen. Et que la portabilité des offres de médias ou de contenus culturels soit garantie. C'est une question économique mais ce ne sont pas les droits d'auteur en tant que tels qu'il faut accuser. Les titulaires de droits délivrent des autorisations dans tel ou tel pays en s'appuyant sur des accords contractuels efficaces. Les sociétés de gestion collective passent ainsi entre elles des accords de réciprocité. Sans compter la possibilité de garantir des licences transfrontalières.

Non, la propriété intellectuelle n'est pas un frein. La fragmentation culturelle de l'Europe est une réalité et surtout une richesse. Les difficultés considérables pour monétiser la circulation des œuvres sur les réseaux, les disparités fiscales d'un État à l'autre, la concurrence faussée entre entreprises européennes et américaines du net sont des obstacles autrement plus préoccupants.

Hervé Rony, directeur général

Éditorial de la SAA

Société des auteurs audiovisuels

Il y a tout juste cinq ans, les sociétés d'auteurs audiovisuels européennes ont décidé de créer, à Bruxelles, la SAA, Société des auteurs audiovisuels afin de rassembler leurs forces et de porter haut et fort la voix des scénaristes et réalisateurs européens.

Avec un premier constat: les créateurs doivent être placés au centre des politiques européennes dans le secteur culturel, en particulier dans le droit d'auteur. Le 23 mars prochain, la SAA publiera son livre blanc, reflet du statut et des droits des scénaristes et réalisateurs des pays membres. Les droits fondamentaux des scénaristes et réalisateurs ne sont pas reconnus équitablement d'un pays à l'autre. Les pratiques contractuelles dans une vaste majorité des États membres¹ privent les scénaristes et réalisateurs de l'exercice effectif de leurs droits. Un trop grand nombre d'entre eux doit se contenter d'une somme forfaitaire pour concevoir, développer, réaliser une œuvre. Puis plus rien, quel que soit le succès de l'œuvre, national ou international. La SAA demande à ce que soit reconnu, dans les pays où il n'existe pas, un droit à rémunération inaliénable et incessible pour tous les auteurs audiovisuels. La loi du plus fort est encore trop souvent la seule « règle » encadrant les contrats de production audiovisuelle. Nous devons renforcer le pouvoir de négociation des auteurs.

Deuxième constat: les auteurs audiovisuels veulent profiter des formidables opportunités qu'ouvre le numérique pour favoriser la diffusion la plus large possible de leurs œuvres. Encore faut-il que nos interlocuteurs institutionnels à Bruxelles admettent, pour atteindre cet objectif, la nécessité de créer un cadre légal équitable entre les prestataires de services de communication en ligne d'une part, et les entreprises qui investissent dans la création d'œuvres d'autre part. Grâce à une directive de 2000² totalement dépassée, une entreprise peut réaliser 66 milliards de dollars de chiffre d'affaires³, avoir une part de marché de 90% en Europe, et continuer de bénéficier d'un régime d'irresponsabilité! Cette situation de concurrence déloyale flagrante doit être réparée. La captation de valeur par les géants de l'internet, sans redistribution aux créateurs et producteurs d'œuvres, est un fait avéré. Des dizaines d'études d'experts l'ont montré.

Pourtant il semble que la commission n'ait pas choisi de s'attaquer à une régulation juste de ces multinationales. Non, le seul obstacle à la circulation des œuvres, à l'essor de notre secteur, serait le droit d'auteur. Il faudrait en « casser les silos », l'agrémenter de multiples exceptions. Démanteler le système.

Voilà le message lancé depuis Bruxelles, il y a quelques mois, au monde de la création qui est aussi une des forces de l'économie européenne, faisant fi de plus de 300 ans d'histoire prouvant la formidable adaptation du droit d'auteur à toutes les innovations. Car il en est le socle, en protégeant les intérêts de ceux qui créent et de ceux qui investissent dans la création. Depuis toujours, de nouveaux entrants ont prétendu que le droit d'auteur était un obstacle, ont voulu l'affaiblir pensant ainsi augmenter leurs profits. Mais à chaque fois, après analyses objectives des enjeux, les législateurs nationaux, européens et internationaux ont compris qu'évolutions technologiques et offres culturelles riches rimaient avec des droits d'auteur forts. Gageons que nos élus au parlement européen et que la Commission iront aussi dans ce sens. Les auteurs aiment l'Europe, aiment l'idée que les cultures se côtoient. Ils s'en inspirent pour mieux nous faire comprendre le monde qui nous entoure. Nous devons construire un cadre réglementaire qui leur permette de créer et vivre de leur création.

Janine Lorente, présidente

1. Étude de CRIDS et KEA en 2014 pour le Parlement européen

2. Directive 2000/31/CE sur le commerce électronique

3. https://investor.google.com/earnings/2014/Q4_google_earnings.html

Éditorial de l'ARP

Société civile des auteurs
réalisateurs producteurs

Éditorial du Satev

Syndicat des agences
de presse audiovisuelles

Les tragiques événements des 7, 8 et 9 janvier 2015 nous ont rappelé combien la défense de la culture, à travers notamment le respect de la liberté d'expression et l'ouverture aux autres, est essentielle à notre société. Au même titre que de nombreux citoyens, les organisations culturelles se sont mobilisées, ont montré leur attachement aux valeurs démocratiques, et à travers elles, à la liberté de création.

Sur le plan européen aussi, l'engagement des artistes est primordial. Ils doivent demeurer attentifs aux politiques menées en matière culturelle, et si possible influencer sur elles.

L'ARP ne peut qu'être sensible aux sujets proposés cette année lors de la journée Auteurs&Co de la Scam autour du thème Marché unique... culture unique? Le cinéma européen est riche de sa multitude, de sa diversité, et nous ne cesserons jamais de défendre, devant les autorités européennes, son caractère d'exception. Mais il est aussi d'une grande fragilité économique, particulièrement profonde dans certains pays.

Nous avons la chance que quelques films européens puissent encore bénéficier du système de financement français.

Aujourd'hui, si la salle reste au cœur de la vie des films, elle ne doit pas nous faire oublier que les temps changent, et avec eux le cinéma et son public. En concertation avec les professionnels, la politique européenne doit donc encourager la circulation et l'exposition multi-supports et multi-territoires des œuvres. Il est également urgent de revaloriser le droit d'auteur, qui demeure essentiel à l'heure du numérique.

Ambition et courage seront deux qualités indispensables pour mener à bien ces chantiers, c'est pourquoi il est urgent de recréer un lien de confiance entre l'Europe et les créateurs.

Michel Hazanavicius et Dante Desarthe,
co-présidents de l'ARP

Lorsque l'on parle de « marché unique du numérique », c'est comme si l'on entendait un grand espace de libre-échange avec des règles a minima pour les auteurs et les ayants-droit, le droit d'auteur étant perçu comme un frein au développement de ce marché et de cette économie. Pas besoin d'aller très loin pour entendre cet écho. Cette idée est bien présente dans l'esprit des diffuseurs français aujourd'hui à l'égard des producteurs. Leur credo : bénéficier de plus en plus de droits sur de plus en plus de supports, sans contrepartie financière. Par ailleurs, nous arrivons aujourd'hui à un paradoxe : il y a un nombre de plus en plus important de tuyaux qui nécessitent de plus en plus de contenus, or, ces derniers ne créent plus de valeur pour celui qui les engendre, mais enrichissent au contraire les intermédiaires et plateformes numériques de toutes sortes (Apple, Google, Amazon YouTube, DailyMotion...) qui les ont « captés » et mis à disposition du public, sans intervention aucune de leur part dans le processus créatif. On assiste ainsi à une perte de valeur pour le créateur, à une démonétisation de son travail au profit des plateformes intermédiaires.

À court terme, la conjonction de ces deux phénomènes peut être catastrophique pour la création.

Le Satev ne se trompe pas de combat et se place résolument du côté des créateurs en affirmant que sans les auteurs et sans les producteurs, les contenus n'existeraient pas.

Défendre la culture c'est protéger les créateurs et leurs sources de revenus. L'audiovisuel fait partie du domaine des biens culturels et à ce titre, il bénéficie de l'exception culturelle.

L'Europe ne doit pas gommer les spécificités nationales surtout lorsqu'il s'agit de culture, mais au contraire promouvoir la défense des diversités culturelles, en faisant en sorte de donner les mêmes règles à chaque intervenant, chaque intermédiaire, notamment en matière fiscale et en matière de contribution à la production audiovisuelle, sous peine de mettre en péril toute l'économie de la culture française.

Christian Gerin, président

Éditorial de la SGDL

Société des gens de lettres

Éditorial du SNE

Syndicat national de l'édition

Droit d'auteur et droit du lecteur sont eurocompatibles.

Le droit d'auteur est le principe essentiel de la protection des œuvres et d'une légitime rémunération de leurs auteurs. Il est le garant d'une création libre, indépendante et diversifiée, et ne s'oppose en rien au droit du consommateur. A l'heure où le numérique offre de nouveaux champs de créativité aux auteurs, il est essentiel que leurs droits ne soient pas remis en cause. Or, l'actuelle orientation des institutions européennes, visant notamment à étendre le nombre ou le périmètre des exceptions et limitations au droit d'auteur, ébranle les principes fondamentaux de la propriété intellectuelle. Cet objectif européen ne tient pas compte des spécificités économiques et culturelles de chaque pays, des politiques publiques qui s'y sont développées et des différences qui existent entre pays de copyright et de droit d'auteur. La stratégie communautaire devrait au contraire préserver les grands équilibres nationaux et favoriser le développement dans l'univers numérique de nouveaux modèles et usages qui respectent tant les principes du droit d'auteur que les légitimes attentes des publics.

Le discours des représentants de grandes internationales et des partisans du tout gratuit, selon lequel le droit d'auteur serait un obstacle à la circulation des œuvres, relève de l'idéologie et non de la démonstration. En revanche, l'absence d'interopérabilité technique, le plus souvent organisée par les opérateurs internationaux, et le manque d'harmonisation fiscale entre les pays européens constituent de réels freins à la diffusion des œuvres et à leur accès par le plus grand nombre. Le cadre juridique européen n'est pas plus satisfaisant quant à la responsabilité des fournisseurs d'accès à Internet et des hébergeurs face au développement de l'exploitation illicite, commerciale ou non, d'œuvres protégées. Une révision de la Directive européenne sur le commerce électronique s'avère donc indispensable.

Le secteur du livre doit trouver le juste équilibre entre mesures de protection et facilités d'accès s'il ne veut pas être victime du piratage comme d'autres industries culturelles. Il lui appartient également de développer, au profit des lecteurs, une offre commerciale légale, importante et qualitative, sans entraîner un déséquilibre du partage de la valeur de l'amont vers l'aval de la chaîne, autrement dit des titulaires des droits vers les fournisseurs d'accès ou les marchands de tablettes. Plus que jamais, il est indispensable de réaffirmer que le droit d'auteur est source de création, de diversité et de liberté. En cela il est favorable à tous, de l'auteur au lecteur.

Marie Sellier, présidente

L'Europe se trompe de combat en choisissant de remettre en cause son droit d'auteur : elle s'engage dans un processus dangereux pour sa richesse économique et culturelle. Dans ce débat, les acteurs culturels français ont un rôle particulier à jouer. D'abord, parce que la France est une des patries du droit d'auteur, né au siècle des Lumières, ensuite parce que les Français ont inventé, en matière de politique culturelle, de très nombreux dispositifs, dont certains ont fait leur preuve dans la durée et ont été copiés dans le monde entier. Le prix unique du livre, par exemple, existe désormais dans 18 pays au monde dont 12 pays européens. Ces politiques culturelles ont un seul but : donner aux créateurs les moyens de leurs ambitions, permettre aux entreprises culturelles – industries de prototypes, souvent proche de l'artisanat – de se déployer, d'inventer, de maintenir diverse et vivace la culture européenne. Les acteurs de la création évoluent désormais dans un monde globalisé et cette ambition n'a rien perdu de sa pertinence.

La matrice de la création, c'est le droit d'auteur. Il encourage l'innovation dans la recherche permanente d'un équilibre entre la diffusion de la création et la rémunération des créateurs. Les nouveaux usages numériques rencontrent déjà des solutions, sans devoir recourir à de nouvelles exceptions au droit d'auteur : prêt numérique en bibliothèque, licences pour la fouille de texte, numérisation des livres indisponibles... Remettre en question le droit d'auteur ne répond pas aux vrais enjeux : l'interopérabilité et la neutralité du Net, la captation de la valeur des données, le statut d'irresponsabilité des intermédiaires techniques, le contournement des règles fiscales par des acteurs dominants, le risque de perte de souveraineté économique du continent européen... Le droit d'auteur s'appuie sur le principe de l'indépendance du créateur vis-à-vis des pouvoirs. À l'heure des multinationales, déterritorialisées, du numérique, ce principe-là non plus n'a rien perdu de sa pertinence.

Vincent Montagne, président

Éditorial du Spi

Syndicat des producteurs indépendants

Quel programme européen et pour quelle culture ?

Les orientations proposées par la Commission européenne en matière culturelle nous inquiètent fortement. Elles remettent en cause notre système de valeur : le préfinancement des œuvres, le droit d'auteur, les spécificités linguistiques et culturelles, l'indépendance...

En effet, le droit d'auteur si essentiel à l'indépendance des producteurs, pourrait être remplacé par une forme de copyright qui organise la mise sous tutelle des auteurs par les producteurs : non seulement nous ne le voulons pas car les auteurs sont nos partenaires, mais nous pensons qu'à terme c'est la diversité qui en pâtira.

Les spécificités linguistiques : elles sont ce qui nous constitue, notre identité.

L'indépendance : elle nous préserve des systèmes de mandarina, de concentration des pouvoirs, elle a la souplesse et l'audace nécessaires au renouveau.

Mais il n'y a pas que cela. C'est une philosophie de notre métier qui est questionnée, un héritage culturel qui serait remplacé par un monde dans lequel le mot « industrie » est plus important que le mot « culturel ». Les mots « demande » et « divertissement » seraient plus importants que les mots « offre » et « culture ». La place pour les géants du Net serait alors organisée, ils auraient gagné, après vingt ans de lobbying acharné.

Juliette Prissard, déléguée générale

programme

Accueil par Julie Bertucelli

présidente de la Scam

Après des études en hypokhâgne puis khâgne, **Julie Bertucelli** a fait une maîtrise de philosophie, avant de s'initier au documentaire aux Ateliers Varan en 1993. Elle réalise alors son premier documentaire *Un métier comme un autre*, puis *Une liberté!* (1994), *La fabrique des juges* (1997), *Bienvenue au grand magasin* (1999), *Un monde en fusion* (2006), *Otar losseliani, le merle siffleur* (2006, coll. Cinéma de notre temps), *Le mystère Glasberg* (2008) et un portrait d'Antoinette Fouque (coll. Empreintes). *Depuis qu'Otar est parti* (2002) dont elle est co-scénariste, l'a révélée au grand public (une vingtaine de prix en France et à l'étranger dont le César de la meilleure première œuvre et le Grand Prix de la Semaine de la Critique à Cannes). Réalisatrice de *L'Arbre* (2010) elle a commencé sa carrière comme assistante de Krzysztof Kieslowski, Otar losseliani, Bertrand Tavernier, Rithy Panh, Emmanuel Finkiel, Jean-Louis Bertucelli... Son documentaire *La Cour de Babel*, coproduit par Arte, est sorti en salles début 2014. Depuis 2013, Julie Bertucelli est présidente de la Scam. Elle est la première femme à y exercer cette fonction.

L'Europe vue par... Julia Kristeva

Julia Kristeva, née en Bulgarie, travaille et vit en France depuis 1966. Elle est écrivain, psychanalyste, professeur émérite à l'université Paris 7 Diderot et membre titulaire de la Société Psychanalytique de Paris. Docteur *honoris causa* de nombreuses universités aux États-Unis, au Canada et en Europe où elle enseigne régulièrement. Commandeur de la Légion d'honneur (2015), commandeur de l'ordre du Mérite (2011), première lauréate en décembre 2004 du Prix Holberg (créé par le gouvernement de Norvège pour remédier à l'absence des sciences humaines dans le palmarès du Nobel), elle a obtenu le Prix Hannah Arendt en décembre 2006 et le Prix Vaclav Havel en 2008. Elle est l'auteur d'une trentaine d'ouvrages, parmi lesquels : *La Révolution du langage poétique*, *Histoires d'amour*, *Pouvoirs de l'horreur (essai sur l'abjection)*, *Soleil noir (dépression et mélancolie)*, *Le Temps sensible (Proust et l'expérience littéraire)*, la trilogie *Le génie féminin : Hannah Arendt, Mélanie Klein et Colette*, *La Haine et le Pardon*, *Cet incroyable besoin de croire*, *Pulsions du temps*, ainsi que des romans dont *Les Samouraïs*, *Meurtre à Byzance*, *L'Horloge enchantée*, et le récit *Thérèse mon amour*. Son œuvre est entièrement traduite en anglais, et la plupart de ses livres sont disponibles dans les grandes langues du monde.

Entretien mené par
Antoine Perraud,
journaliste
(*Médiapart*,
France Culture)

La mosaïque européenne est-elle soluble dans le marché ?

On ne construit pas une Europe de l'audiovisuel, du disque ou du livre comme on construit une Europe de l'aviation ou de l'énergie. Force est de constater que les œuvres nationales ont du mal à franchir les frontières à l'intérieur de l'Union et qu'aucune culture nationale n'est plus populaire que celle de l'Oncle Sam. Comment créer ensemble ? En quoi la diversité culturelle est-elle une richesse ? Quels rôles pour les politiques publiques notamment à travers les télévisions et radios publiques ? Quelles synergies pour les festivals ? Quelle politique pour les quotas ? Comment la culture peut-elle être le nouveau ressort de la construction européenne ?

Table ronde animée par
Brice Couturier, producteur à France Culture (*Les Matins*, *L'Hebdo des Idées*) et journaliste (*Les Echos*)

Francis Balle est professeur émérite de sciences politiques de l'université Paris 2, où il dirige l'Institut de recherche et d'études sur la communication (IREC). Il est le fondateur du Master de recherche Médias société et mondialisation en 1985 et du Master professionnel Communication et multimédia en 1999. Ancien membre du CSA, lors de son mandat de 1989 à 1993, il était chargé du spectre hertzien, des nouvelles normes et des nouvelles technologies. Co-fondateur de la Revue européenne des médias (IREC-EBS), il la dirige depuis sa création en hiver 2006. Il initie le premier cours d'Histoire des médias à la Sorbonne en 1972, après avoir assisté Raymond Aron en 1967. En 1976, il prend la direction de l'Institut français de presse (IFP) de l'université Paris 2 Panthéon Assas. Dix ans après, il devient vice-chancelier des universités de Paris. Universitaire français internationalement reconnu dans le domaine

des médias, de l'information et de la communication, il est professeur invité à l'université de Stamford en Californie à partir de 1980. En 2004, il intègre le conseil d'administration de la société Radio France. Francis Balle est l'auteur de nombreux ouvrages de référence sur les médias, dont le fameux *Médias et société* (Ed. Lextenso-Montchrestien en 1980, et seizième réédition en 2015), qui reprend le fruit de ses enseignements de Licence dispensés à l'université Paris 2 depuis les années 1970 et aborde d'un point de vue pluridisciplinaire (sociologique, économique et juridique) le monde de l'édition, de la presse et de l'audiovisuel (radio et télévision), jusqu'au cinéma et internet dans les dernières éditions augmentées. Il est également l'auteur du « Que sais-je ? » *Les médias*, traduit dans de nombreuses langues européennes, en arabe et en chinois.

Barbara Gessler dirige, depuis 2011, le département culture de l'Agence exécutive pour l'éducation, l'audiovisuel et la culture (EACEA) en charge de la redistribution des programmes de financement des projets de l'Union européenne dans ces domaines. En 1991, après des études internationales dans l'administration publique (Constance, Paris, Buenos Aires) et une maîtrise du Collège de l'Europe de Bruges, Barbara Gessler travaille au Parlement européen pour un membre parlementaire. Elle rejoint la commission européenne en 1994 et elle intègre ensuite la direction générale du département de politique audiovisuelle, puis le département pour l'Environnement en 1996. De 1998 à 2003, elle représente la commission européenne à Berlin. En 2004, après une année à travailler comme conseillère des affaires européennes au département général des organisations culturelles

allemande à la Deutscher Kulturrat, elle dirige la Représentation régionale de la Commission à Bonn. En 2009, Barbara Gessler dirigeait le département de la presse du comité économique et social européen à Bruxelles.

Sergio Ghizzardi est auteur, documentariste. Il a été président de l'Association des réalisateurs et producteurs de films documentaires (2002-2013) en Belgique. Il appartient au conseil administratif de Proci-bel et figure comme membre suppléant du comité de concertation du Centre du cinéma de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Après des études à l'Institut des arts de diffusion (IAD) et l'obtention d'une Licence en Politique économique et sociale à l'université catholique de Louvain (UCL), Sergio Ghizzardi suit des formations à la Tv Business School et à l'EAVE. Il débute sa carrière comme assistant au Parlement européen et collabore à la revue *Crocodile* créée par Altiero Spinelli.

Par ailleurs, Sergio Ghizzardi collabore en tant que monteur audiovisuel avec de nombreuses chaînes télévisées (BBC ; RTE ; RTBF ; VRT ; SVT ; YLE ; TVE ; DR ; Canal+...). Il produit également des films pour des agences publicitaires et pour différents partenaires télévisés (Y & R ; Lintas et Grey). En 1999, il reçoit le prix annuel du meilleur documentaire de RTE, pour une coréalisation de *Delors Through Irish eyes*. Riche de ces expériences, il fonde la société de production Domino Production en 2000. Depuis, il a réalisé une dizaine de films documentaires, une soirée «Théma» pour Arte, puis plusieurs longs métrages documentaires dont *Au cœur de l'Europe ; 180 jours pour convaincre ; Euros, dix ans déjà*. Il réalise trois projets traitant de l'histoire d'une Europe en crise : *Copenhague, la guerre du climat ; L'or vert et La contagion*. À travers des thèmes complexes comme la place de l'Europe dans le monde, la crise économique et financière, ou les enjeux géopolitiques du

réchauffement climatique, le travail de Sergio Ghizzardi témoigne de la scène politique en Europe et des changements inhérents sur le continent.

Martin de Haan est polyglotte, essayiste, traducteur de littérature française en néerlandais. Spécialiste de Denis Diderot, Marcel Proust, Régis Jauffret, Michel Houellebecq et Milan Kundera, il a également traduit des auteurs comme Yasmima Réza, Benjamin Constant, Brina Svit ou Julien Gracq. De 2009 à 2013, il fut président du CEATL (Conseil européen des associations de traducteurs littéraires) dont il assure maintenant la vice-présidence.

Après une formation en littérature comparée et en langue et littérature françaises à l'université de Leyde (1985-1990), il consacre plusieurs années d'un doctorat à l'étude structurale des recueils poétiques de Raymond Queneau, sous la direction de l'éminent Evert van der Starre. De 1998 à 2009 et à nouveau depuis 2012, il mène de front ses activités de traducteur et de critique littéraire pour le journal de *Volkskrant*. De même, avec Rokus Hofstede (traducteur spécialiste de Bourdieu, Cioran, Perec, Michon), il collabore à un blog (Hof/Haan) enrichi de dossiers, d'essais et de notes «sur le vif» autour de ses nombreuses traductions. Tous deux collaborent régulièrement aux traductions des œuvres de Régis Jauffret et Marcel Proust, notamment.

Guillaume Klossa est directeur de l'UER (Union européenne de radio-télévision). Editorialiste et enseignant, il est aussi le fondateur des États généraux de l'Europe, une manifestation aujourd'hui prisée de la société civile européenne, lancée en 2007, à l'occasion du 50^e anniversaire du Traité de Rome. Ancien du groupe Bureau Veritas, il est nommé vice-président de McDonald's France, en 2010.

Diplômé d'HEC, de l'Institut d'études politiques de Paris et de la London School of

Economics, il devient à la fois dirigeant d'entreprise, journaliste et fondateur d'une ONG. Guillaume Klossa a été le conseiller de Jean-Pierre Jouyet durant la présidence française de l'Union européenne, puis de divers dirigeants européens. C'est en 2003 qu'il fonde EuropaNova, une organisation non-gouvernementale et un centre de réflexion (Thinktank), d'action et de promotion chargé d'enrichir le débat d'idées sur l'Europe et d'établir des propositions pour l'intérêt général européen. EuropaNova vise notamment à renforcer concrètement le concept d'identité européenne à travers de nombreux programmes, comme celui des jeunes leaders européens «40under40», qui se tient régulièrement depuis 2011.

Adriek van Nieuwenhuijzen est la directrice du Festival international du film documentaire d'Amsterdam (Idfa-Amsterdam), un des plus importants sur la scène mondiale et membre du comité de sélection du fond Bertha IDFA. Grande plateforme du marché de co-financement européen, le fond Bertha de l'Idfa permet un soutien conséquent aux projets de festivals et de productions internationales et documentaires des pays en voie de développement.

Après l'obtention d'une maîtrise en études théâtrales et sciences du cinéma (spécialisation documentaire) en 1989 à l'université d'Utrecht, Adriek van Nieuwenhuijzen s'implique dans la première édition de l'Idfa et s'applique à intégrer le documentaire à la programmation. Commissaire de nombreux programmes au sein du festival, elle est nommée directeur adjoint de l'Idfa en 1993. C'est en 2007 qu'elle dirige le bureau de l'Industrie de l'Idfa, chargé de la politique générale et de la gestion du personnel du Forum du festival. Adriek van Nieuwenhuijzen est également responsable de la politique générale des ventes documentaires de l'IDFAcademy.

L'harmonisation du droit d'auteur : une nécessité ou un prétexte ?

Le droit d'auteur est indissociable du développement culturel. Depuis plus de deux siècles, le droit d'auteur a fait ses preuves en Europe. La révolution numérique, aussi importante que l'invention de l'écriture puis de l'imprimerie, est prétexte à bien des remises en cause. Comme la durée de protection étendue à soixante-dix ans après la mort de l'auteur, l'harmonisation européenne continuera-t-elle à se faire par le haut ? Le droit d'auteur est-il menacé par le commerce électronique ? La Commission souhaite-t-elle que les Européens lisent les mêmes livres, voient les mêmes films ?

Table ronde animée par
Isabelle Szczepanski,
journaliste (*Electron Libre*)

—
introduction par
Patrick Bloche

—
conclusion par
Jean Michel Jarre

Patrick Bloche est le président de la commission des Affaires culturelles et de l'éducation à l'Assemblée nationale, député de Paris depuis 1997 et conseiller de Paris et du 11^e arrondissement chargé de l'urbanisme. Il est également membre de nombreux conseils d'administration du Théâtre musical de Paris, du Haut conseil des musées de France, de l'Orchestre de Paris, du Festival de Cannes et de France Télévisions. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'université Paris X Nanterre, il débute sa carrière comme assistant parlementaire en 1981. Il est ensuite assistant du président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale de 1988 à 1993, et membre de la section des relations extérieures du Conseil économique et social, de 1992 à 1994. Patrick Bloche est élu premier adjoint au maire du 11^e arrondissement de Paris de 1995 à 2001, conseiller délégué aux Finances et à l'État spécial du 11^e arrondissement, de 2001 à 2008 et enfin maire du 11^e arrondissement

de Paris, de 2008 à 2014.

En 1998, chargé par le Premier ministre d'une mission sur la présence internationale de la France et de la francophonie dans la société de l'information, il a rédigé le rapport intitulé « Le désir de France ».

Patrick Bloche mène une activité intense au sein du Parti Socialiste, tour à tour secrétaire de la section PS du 11^e arrondissement (1983-1995), membre du bureau de la fédération de Paris (depuis 1984), délégué national auprès du premier secrétaire chargé de l'Environnement (1990-1994), membre de la commission nationale des conflits (1994-1997), premier secrétaire adjoint de la fédération de Paris (1997-2000), délégué national (1997-2000). En 2000, il succède à Jean-Marie Le Guen au poste de premier secrétaire de la fédération du PS de Paris, pendant huit années. Il est également responsable national aux nouvelles technologies de l'information et au multimédia de 2000 à 2003. Patrick Bloche est membre du bureau national du PS depuis 2003 et

secrétaire national chargé des médias, de 2008 à 2012.

Dante Desarthe est réalisateur et producteur de cinéma français au sein de la société Les Films du Bois Sacré. Il a produit et coproduit une vingtaine d'œuvres audiovisuelles et il est l'auteur de cinq films de long métrage. En 2014, *Le système Ponzzi* (2013), fiction réalisée pour Arte, a reçu le prix du meilleur réalisateur au Festival du film de télévision de Luchon, et vient d'être sélectionné au Colcoa, festival du film français de Los Angeles.

Dante Desarthe fait ses premiers pas comme réalisateur et producteur en 1987, avec le court métrage *Eden 2*. En 1990, un autre court métrage *La mort d'une vache* reçoit le Prix Canal+ et le prix spécial du jury au Festival du film court de Villeurbanne et, en 1991, la mention spéciale du jury au Festival du film court de Clermont-Ferrand. En 1995, *Fast*, son premier film de long métrage, est remarqué par la critique et reçoit

le Grand prix du festival de la SRF de Paris, pour une première œuvre. Son second long métrage, *Cours toujours*, réalisé en 2000, fait l'ouverture du festival de San Francisco.

Janine Lorente est la présidente du conseil d'administration de la Société des Auteurs Audiovisuels (SAA) créée en 2010, et la directrice générale adjointe de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD).

Elle débute sa carrière au sein de la SACD et devient directrice des Affaires internationales de 1991 à 2000. Sur cette période, elle participe à l'instauration d'une politique internationale qui valorise la promotion du statut de l'auteur auprès des organisations internationales, ainsi que la reconnaissance des scénaristes et des réalisateurs en tant que co-auteurs d'œuvres audiovisuelles. De 2000 à 2003, Janine Lorente est nommée, à Los Angeles, directrice des Affaires internationales de la Directors Guild of America (DGA), qu'elle positionnera dans les instances européennes et sur le plan international. Elle met en place une organisation des syndicats de réalisateurs anglo-saxons (USA, Canada, Australie, Grande-Bretagne, Nouvelle-Zélande et Irlande) et inaugure un « code of practice » à leur intention.

La SAA représente 25 sociétés de gestion collective des droits des auteurs individuels de 18 pays européens dont la Scam. Au niveau européen, la SAA défend les intérêts de plus de 120 000 scénaristes et réalisateurs de cinéma, de télévision et des nouveaux médias. Au fil de sa carrière, Janine Lorente s'est appliquée à défendre et renforcer les droits économiques et moraux des auteurs européens d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles, à leur assurer une juste rémunération au moment de l'exploitation, et, enfin, à développer, promouvoir et faciliter la gestion des droits par les sociétés de gestion collective.

Maria Martin-Prat dirige l'unité droit d'auteur de la direction générale du marché intérieur de la Commission européenne (DG MARKT), chargée de l'élaboration, des négociations internationales et de l'application des règles de l'organisation de la propriété intellectuelle au sein de réseaux tels que le World Organisation.

Auparavant, elle était responsable de la libre circulation des services et de la liberté d'établissement (Directive 2006). Ancien membre de l'unité Média et Commerce des communications et de la concurrence déloyale (DG MARKT), Maria Martin-Prat était membre du cabinet du commissaire Joaquin Almunia et travaillait sur les questions du droit d'auteur et du commerce électronique.

Admise au barreau en Espagne, Maria Martin-Prat est diplômée de l'Institut d'études européennes de l'université libre de Bruxelles (licence spéciale de Droit européen) et de l'Institut européen de l'université d'Amsterdam. Dans le secteur privé, Maria Martin-Prat a été directrice des politiques juridiques pour la fédération internationale de l'industrie phonographique, à Londres.

Arnaud Nourry est le président-directeur général de Hachette livre et de Lagardère Publishing.

Après des études en sociologie des organisations à l'université Paris-Dauphine, il est diplômé de l'ESCP Europe 2. Il débute sa carrière comme ingénieur-conseil à la Société d'informatique et de systèmes, filiale de la Compagnie bancaire, puis devient consultant à Mensia Conseil en 1988. Il intègre le groupe Hachette livre en 1990, en tant que chargé de mission auprès du président. Il est nommé directeur financier adjoint et chargé du rachat du groupe Hatier en 1994. Il devient tour à tour, secrétaire général de la nouvelle filiale (1997), directeur général adjoint (1999), puis directeur général en 2001. En 2003, Arnaud Lagardère le nomme PDG de Hachette Livre.

Pierre-François Racine préside le Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique (CSPLA) depuis octobre 2012. Ancien élève de l'École normale supérieure

et de l'École nationale d'administration (promotion Simone Weil 72-74), il a accompli une grande partie de sa carrière au Conseil d'État (1974-2014) dont il a présidé la section des Finances et à la Cour administrative d'appel de Paris qu'il a présidée de 1997 à 2007. Il a également exercé des fonctions dans la régulation audiovisuelle comme directeur général de la CNCL, puis du CSA et dans le financement de la production cinématographique et audiovisuelle, comme PDG de l'Union pour le financement du cinéma et de l'audiovisuel. Il est actuellement avocat (of counsel) au cabinet Lefèvre, Pelletier et associés.

Jean Michel Jarre est le président de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (Cisac), depuis le 6 juin 2013, à la suite du peintre Hervé Di Rosa et du musicien Robin Gibb.

En 1977, il devient célèbre grâce à son album *Oxygène* dont il vendra plus de 18 millions d'exemplaires à travers le monde. Au cours de sa carrière internationale, Jean Michel Jarre a vendu plus de 80 millions d'albums, dont les célèbres *Equinoxe*, *Magnetic Fields*, *Zoolook* et *Rendez-vous*. Artiste novateur, il a été le premier à organiser des concerts géants grâce auxquels il a su toucher un public de plus en plus large.

Artiste précurseur dans de nombreux domaines, il fut le premier compositeur occidental à être invité à jouer dans la Chine post-Mao. Il s'est également produit sur scène au pied des grandes pyramides d'Égypte, a collaboré avec la NASA lors d'un concert organisé à Houston en mémoire de l'équipage de la navette Challenger, et a même joué devant le Pape Jean Paul II.

En tant que président de la CISAC, au cours de sa mandature, Jean Michel Jarre a défendu à de nombreuses reprises les droits des auteurs, tant auprès des gouvernements de certains pays qu'auprès d'institutions internationales qui sont à l'origine du cadre législatif et réglementaire en matière de droit d'auteur.

Il est également ambassadeur auprès de l'Unesco.

Culture : quel partage de la valeur ?

Le grand chantier auquel l'Europe ne peut plus échapper est incontestablement celui de l'harmonisation fiscale. L'optimisation fiscale des champions américains du secteur fait régulièrement la Une des médias. L'Europe si encline à la transparence et à l'égalité de traitement ne peut continuer à rester indifférente à de telles distorsions de concurrence entre les entreprises américaines et européennes. N'est-il pas temps que tous les acteurs, publics et privés, construisent ensemble un écosystème respectueux des intérêts de tous, créateurs, diffuseurs, opérateurs du net, etc. et propice à un partage de revenus équitable ?

Table ronde animée par **Jean Quatremer**, correspondant de *Libération* auprès de l'Union européenne, auteur du blog «Coulisses de Bruxelles»

—
introduction par **Catherine Morin-Desailly**

—
conclusion des tables rondes par **Hervé Rony**

Catherine Morin-Desailly est sénatrice de la Seine-Maritime (depuis 2004 et réélue en 2014), membre fondatrice de l'Union des démocrates indépendants (groupe UDI-UC), et présidente de la commission de la Culture, de l'éducation et de la communication du Sénat. Elle est l'auteure du rapport «UE : colonie du monde numérique?».

Catherine Morin-Desailly est également membre de la section française de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) et membre de la commission scientifique nationale des collections, depuis 2011. Elle préside également le groupe interparlementaire France-Égypte du Sénat.

Après une formation hypokhâgne et khâgne et des études d'anglais à l'université de Rouen, Catherine Morin-Desailly enseigne plusieurs années aux classes préparatoires aux Hautes études, dans le secondaire, avant de se consacrer à une carrière poli-

tique. À la fin de l'année 2008, elle rejoint le Nouveau Centre et en 2009, elle en devient la Secrétaire nationale, chargée de la culture et des médias. En 2010, Catherine Morin-Desailly est élue conseillère régionale de Haute-Normandie. Par ailleurs, en 2014, elle collabore avec Chantal Jouanno à une proposition de résolution afin d'accorder l'asile à Edward Snowden.

Gilles Babinet est responsable des enjeux de l'économie numérique auprès de la Commission européenne et préside le conseil d'administration des sociétés Captain Dash, Eyeka, MXP4 et Digibonus.

Il débute une carrière dans l'industrie dès 1989, en fondant la société Escalade Industrie. En 1991, il cofonde la société Absolut — qui deviendra le groupe Absolut — et dessine, entre-autre, le tramway de Bordeaux. En 2000, Gilles Babinet fonde

Musicwap (Musiwave), qu'il revend en 2006 pour 139 millions d'euros à la compagnie Openwave. En avril 2011, il devient le premier président du Conseil national du numérique (CNNum), élu par l'ensemble de ses membres. Le CNNum a en charge d'informer les pouvoirs publics et le gouvernement sur les différents enjeux de compétitivité de l'économie numérique et du secteur de l'Internet, nécessitant des réformes. Il est engagé dans le développement du financement et de la réflexion sur l'innovation — et sur l'amélioration du fonctionnement du Fonds national pour la société numérique — ainsi que sur la fiscalité numérique, sur l'open-data et sur l'e-éducation.

David Lacombed est directeur délégué à la stratégie de contenus du groupe Orange, depuis 2011. A ce titre, il est membre du conseil d'administration de sa filiale

cinéma Orange Studio.

Il entre chez Wanadoo en 2000 où il crée le programme d'actualité avant de devenir le directeur de l'antenne du portail. De 2005 à 2007, il est directeur des relations institutionnelles de France Télécom. De 2007 à 2010, il est directeur de l'antenne et des programmes des portails Web et mobiles d'Orange.

Par ailleurs, il est président de l'Internet advertising bureau (IAB France) depuis avril 2014 après avoir été membre de son conseil d'administration pendant huit ans. A ce titre, il est membre du conseil d'administration de l'Autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP).

Il a également créé en 2011 un think tank, qu'il préside, La villa numeris. Il est également membre du conseil d'administration du Celsa depuis décembre 2013.

Journaliste de formation (ESJ Paris), David Labcombled présente le journal de l'économie sur RFI en 1992. Entre 1993 et 1995, il est chargé de mission au cabinet du ministre de la Défense pour les questions de communication hors média. Ensuite il devient consultant avant de fonder la Société européenne de conseil et de communication, Orange bleue, en 1997.

Éric Robert est conseiller fiscal auprès de l'OCDE depuis mars 2014. Il est également membre de l'équipe BEPS chargée de la coordination de l'ensemble des 15 actions du Plan d'Action et, plus précisément, des travaux portant sur les défis de l'économie numérique (Action 1). Avant de rejoindre l'OCDE, il a été collaborateur chez Taj (membre de Deloitte) au sein du département «Corporate Tax» et se chargeait d'assister des grands groupes français et étrangers dans leur développement national et international. Auparavant, il a travaillé auprès de l'International Bureau of Fiscal Documentation (IBFD) à Amsterdam comme rédacteur en chef et directeur scientifique de la Revue «European Taxation», et a été Enseignant

Chercheur en droit public à l'université Paris 2 Panthéon-Assas. Titulaire d'un doctorat, il a réalisé une thèse au sein de cette dernière université sous la direction du professeur Jean-Jacques Bienvenu portant sur le sujet suivant: «Éléments d'une théorie de la frontière appliqués au droit fiscal». Il est également titulaire d'un DEA en Finances publiques et Fiscalité auprès de cette même université. Au cours de sa carrière, il s'est plus particulièrement intéressé aux obstacles fiscaux que les entreprises rencontrent lors du déploiement de leur activité à l'international.

Virginie Rozière est députée européenne du Parti radical de gauche (Groupe de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates au Parlement européen) depuis 2014. Elle est membre de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) et appartient à la délégation des relations avec le Japon (DJJP). Virginie Rozière est également membre suppléante à la commission des affaires juridiques (JURI) et membre suppléante de la délégation pour les relations avec la péninsule coréenne. Après une formation supérieure d'ingénieur à l'École Polytechnique, elle intègre le ministère de la Défense en tant que responsable chargée de la réalisation de l'Espace partenaires du portail de l'armement. De 2010 à 2012, Virginie Rozière rejoint le secrétariat de la commission IMCO du Parlement européen en tant qu'administratrice. Ensuite, elle est nommée directrice-adjointe du cabinet de Sylvia Pinel au ministère de l'Artisanat, du commerce et du tourisme.

Benoît Thieulin est le fondateur et directeur de l'agence de communication et de transformation numériques, La Netscouade. Il préside le Conseil national du numérique depuis 2013.

Il est un observateur et un acteur de la révolution digitale depuis le milieu des années 90. Convaincu qu'Internet est à l'origine d'un changement profond de «civilisation»,

il s'intéresse en particulier aux phénomènes d'empowerment provoqués par la révolution numérique et aux dispositifs innovants qu'ils permettent, que ce soit pour des entreprises, des marques, des institutions, des ONG ou des médias. Il participe à la conception du site de Mediapart et de Youphil, il a incubé Beecitiz, Abracadacraft, et wesign.it. Benoît Thieulin est un expert reconnu des questions de démocratie participative et d'innovation numérique. Il enseigne à l'Institut d'Études Politiques de Paris et y dirige le Master «Digital Humanities».

Hervé Rony, après des études de droit et la soutenance d'une thèse d'État sur le service public de la télévision, a démarré sa carrière en 1986 dans les services du Premier ministre puis à la Commission nationale de la communication et des libertés (CNCL) et au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA). Il a ensuite rejoint le groupe CLFRTL au sein duquel il a été successivement directeur juridique, directeur général du réseau FM Maxximum et enfin conseiller auprès de la direction générale de RTL. Il a rejoint le SNEP en juillet 1994 où il a été directeur général jusqu'en 2009. Depuis 2010, Hervé Rony est directeur général de la Scam.

Patrick Klugman est avocat au barreau de Paris et élu adjoint à la maire de Paris chargé des relations internationales et à la francophonie, en 2014. Il est vice-président de SOS Racisme et membre coopté du comité directeur du Conseil représentatif des institutions juives en France.

Patrick Klugman est diplômé de l'université de droit de Paris 2 Panthéon-Assas et d'un troisième cycle de l'université Paris-Dauphine, rédigé sous la direction de Marie-Anne Frison-Roche. Président de l'UEJF, il est l'auteur de deux ouvrages : *Les antifeujs, le livre blanc des violences antisémites en France* (Calmann-Levy, 2002), et *Le Sionisme expliqué à nos potes* (collectif, La Martinière, 2003).

En 2008, proche de Bertrand Delanoë, il est élu conseiller de Paris dans le 17^e arrondissement, il adhère ensuite au Parti Socialiste. Militant antiraciste, depuis l'année 2010, il intervient de façon hebdomadaire en tant que chroniqueur spécialiste sur le site La Règle du jeu — une revue littéraire fondée et dirigée par Bernard-Henri Lévy (Blog Plaidoyers). Patrick Klugman intervient également chaque semaine sur radio de la communauté juive (RCJ) et publie des tribunes régulières dans les médias de la presse écrite.

Jean-Noël Jeanneney est agrégé d'histoire et professeur émérite des universités, spécialiste de l'histoire politique et culturelle, pionnier de l'histoire des médias audiovisuels.

Normalien, il est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris en 1964. Après son agrégation d'histoire, il commence sa carrière à l'université Paris X Nanterre en 1972. Après l'obtention de son doctorat ès-lettres, il rejoint l'Institut d'études politiques de Paris (IEP) et y est nommé professeur des universités en 1977. Jean-Noël Jeanneney est président de Radio France et de RFI de 1982 à 1986, président de la Bibliothèque nationale de France de 2002 à 2007. Il est le président de la mission du Bicentenaire de la Révolution française en 1988-1990, et deux fois secrétaire d'État (1991-1993) dans les gouvernements d'Édith Cresson et de Pierre Bérégovoy. Jean-Noël Jeanneney a été le président du conseil d'orientation de la chaîne Histoire (de 1997 à 2004). Il est le conseiller du comité de rédaction de la revue *Histoire*, et le président d'honneur du Festival du film d'histoire de Pessac. Il est également le président du conseil scientifique des Rendez-vous de Blois et le président des Rencontres de la photographie d'Arles (2009-2015). Depuis 1999, Jean-Noël Jeanneney est le producteur et animateur de l'émission hebdomadaire *Concordance des temps* sur France Culture, qui éclaire l'actualité à partir du passé, en se fondant sur un entretien avec un historien invité et des archives sonores.

Jean-Noël Jeanneney est l'auteur de plus de vingt-cinq ouvrages dans les domaines de la politique, de la culture et des médias. Il a notamment publié en 2005 l'essai *Quand Google défie l'Europe : plaidoyer pour un sursaut* (Mille et une nuits, traduit en seize langues), dans lequel il envisage et éclaire avec rigueur les implications des nouvelles technologies numériques, derrière lesquelles se profilent les enjeux économiques et culturels de la compétition internationale.

Fleur Pellerin, ministre de la Culture et de la Communication. Diplômée de l'ESSEC et de l'Institut d'études politiques de Paris (section Service public), elle intègre l'ENA de 1998 à 2000 (promotion Averroès). Magistrate à la Cour des comptes, elle intègre en 2002 l'équipe « des plumes » de la campagne de Lionel Jospin, sous la responsabilité de Pierre Moscovici. À partir de 2003, elle est conseillère référendaire. Fleur Pellerin est ensuite affectée à la troisième chambre et chargée de l'éducation, de la culture, de la recherche et de l'audiovisuel. À ce titre, de 2001 à 2005, elle est rapporteur à la Commission de contrôle des sociétés de perception des droits d'auteur et droits voisins (SPRD). Sur cette même période, Fleur Pellerin est auditeur externe pour l'ONU, en Irak, à New-York et à Genève. En 2007, elle est nommée rapporteur de la Commission de déontologie de la fonction publique. Dans un même temps, Ségolène Royal lui confie la cellule chargée des relations avec la presse spécialisée.

Présidente du Club XXI^e siècle de 2010 à 2012, Fleur Pellerin a été membre du comité permanent du groupe France Télévisions.

Lors des élections présidentielles de 2012, Fleur Pellerin est responsable du pôle « Société et Économie numérique ». Elle est nommée ministre déléguée chargée des PME, de l'Innovation et de l'Économie numérique, rattachée au ministère du Redressement productif dans le gouvernement de Jean-Marc Ayrault.

En 2014, Fleur Pellerin est nommée secrétaire d'État chargée du Commerce extérieur, de la promotion du Tourisme et des Français de l'étranger dans le gouvernement de Manuel Valls. Elle est ministre de la Culture et de la Communication depuis le 26 août 2014.

données chiffrées

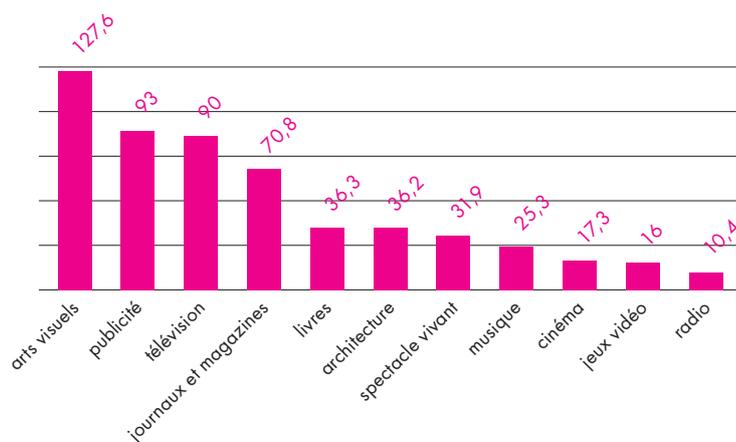
L'Europe culturelle, moteur de croissance

Les 28 pays de l'Union européenne représentent 507,4 millions d'habitants, soit 7% de la population mondiale.

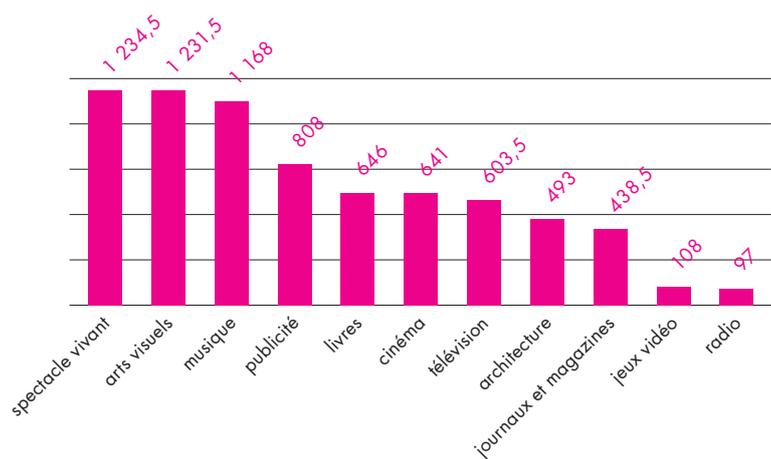
L'Union européenne est la première puissance économique mondiale avec 23,12% du PIB mondial en 2013.

Une étude commandée par le Groupement européen des sociétés d'auteurs et de compositeurs (GESAC) souligne l'importance de la culture et de la création dans l'économie européenne. Avec 535,9 milliards d'euros de revenus, les industries culturelles et créatives (ICC) représentent 4,2% du PIB de l'Europe. Elles constituent un atout majeur pour la croissance, l'emploi et la compétitivité dans l'Europe des 28. Les activités culturelles et créatives emploient, directement ou indirectement, plus de 7 millions d'Européens, soit 3,3% de la population active de l'UE. Il s'agit du troisième employeur après les secteurs de la construction et de l'hôtellerie/restauration. Pendant la période 2008-2012, l'emploi a progressé de 0,7% dans ces secteurs alors qu'il reculait de 0,7% de manière générale. Par ailleurs, les emplois dans les secteurs culturels et créatifs sont majoritairement non délocalisables et occupés à 19,1% par des jeunes (contre 18,6% pour le reste de l'économie).

Chiffre d'affaires (Mrd d'euros) des industries culturelles et créatives en Europe en 2012 (SOURCE EY GESAC)



Emplois (en milliers) des industries culturelles et créatives en Europe en 2012 (SOURCE EY GESAC)



Les budgets culturels des États européens en 2012

(SOURCE EUROSTAT)

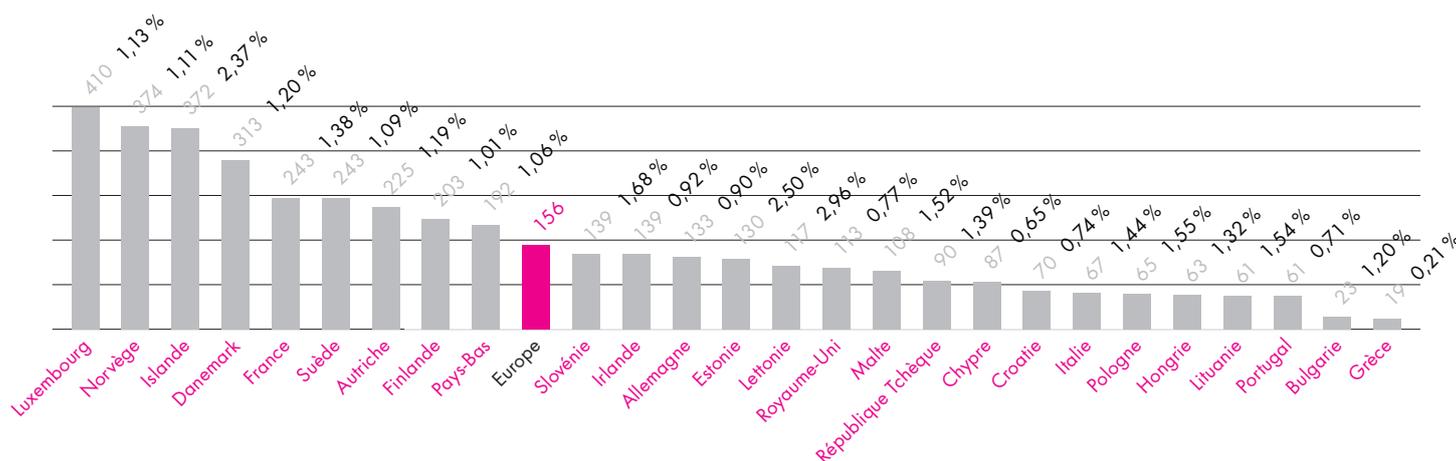
La moyenne des dépenses publiques allouées à la culture dans les 28 pays membres de l'Union européenne, ainsi qu'en Islande, en Norvège et en Suisse, s'établit à 156 euros par habitant en 2012*, selon des données d'Eurostat. À 410 euros par habitant, le Luxembourg apparaît comme le pays le plus dépensier en matière de culture, alors que la Grèce se

situe en bas du classement à 19 euros par habitant.

La France apparaît au troisième rang des pays membres de l'UE (hors Islande, Norvège et Suisse), et consacre 243 euros par habitant, le même montant que la Suède — pays 6,8 fois moins peuplé que l'Hexagone. En pourcentage des dépenses publiques, la part allouée à la culture en France atteint 1,38%, au dixième rang européen.

*Données non disponibles pour la Belgique, Espagne, Suisse, Slovaquie et Roumanie.

■ Dépenses culturelles publiques / habitant (€) % Part des dépenses publiques allouées à la culture



Le programme Europe Creative

Europe Créative succède aux anciens programmes de soutien et de coopération CULTURE, MEDIA et MEDIA MUNDUS.

Pour maintenir une continuité dans l'action, il se subdivise en trois volets distincts :

- un volet Media (55% de la dotation budgétaire),
- un volet Culture (30%),
- un volet transsectoriel (15%).

Ce programme est doté, pour 2014-2020, de 1,46 milliard d'euros dont 180,6 M€ en 2014. Il vise deux objectifs : promouvoir la diversité culturelle et linguistique de l'Union européenne et renforcer la compétitivité des secteurs culturels et créatifs.

Le programme Europe Créative ne représente que 0,1% du budget de l'Union européenne en 2014, à titre de comparaison, quelques exemples d'autres programmes en 2014 :

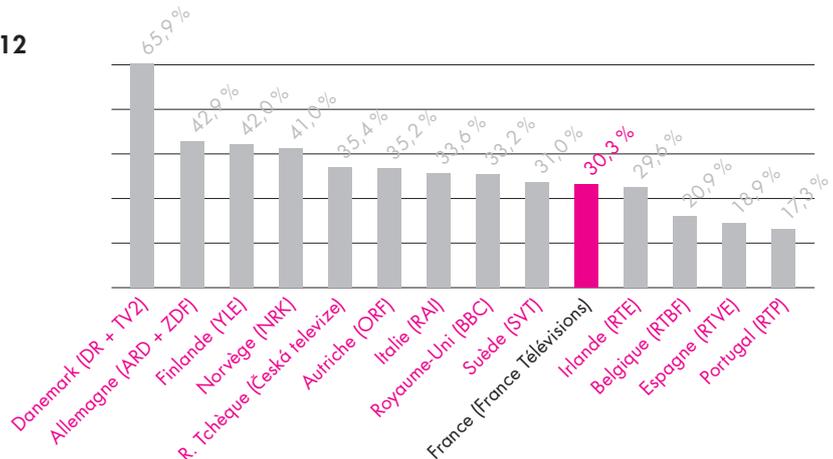
- Horizon 2020 : programme de recherche et d'innovation (9 milliards d'euros)
- Initiative pour l'emploi des jeunes (3,4 milliards d'euros)
- COSME : programme pour les petites et moyennes entreprises (275,3 millions d'euros)
- Erasmus+ : éducation, formation, jeunesse et sport (1,6 milliard d'euros)
- Life : programme pour l'environnement (404,6 millions d'euros)

L'Europe de l'audiovisuel : dynamique et fragmentée

Part d'audience nationale cumulée des groupes audiovisuels publics dans leur pays respectif en 2012

(SOURCE: OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL)

Fin 2012, selon la base de données MAVISE, les 39 États membres de l'Observatoire européen de l'audiovisuel disposaient de plus de 11 000 chaînes de télévision dont 8 270 dans les 27 pays de l'Union européenne contre 7 600 en 2011. Sur ces 11 000 chaînes disponibles en Europe, 51 % sont régionales ou locales et 49 % sont des chaînes nationales ou internationales.

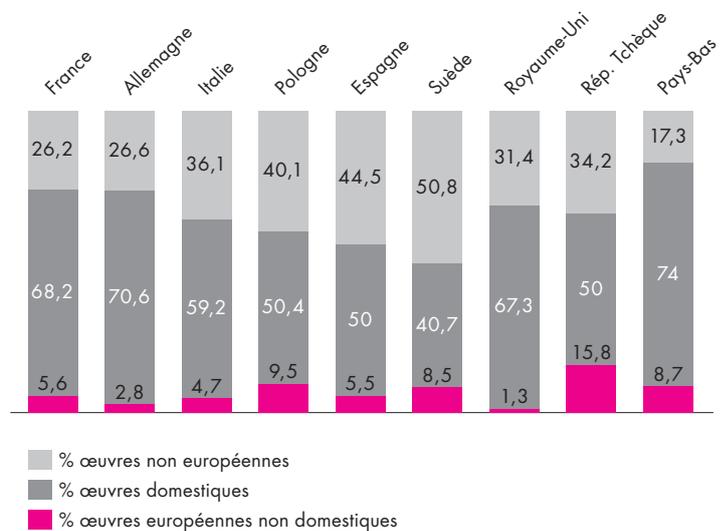


Programmation des chaînes européennes en 2010

(SOURCE EURODATA TV)

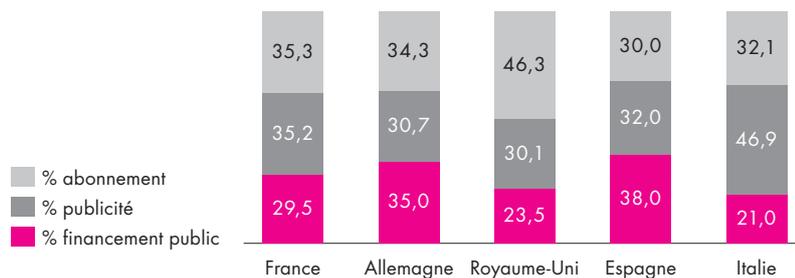
La majorité des programmes européens diffusés par le panel de chaînes de télévision d'Eurodata TV est constituée d'œuvres domestiques. L'institut souligne que les « petits » marchés (Suède, Pays-Bas) ou ceux récemment membres de l'UE (Pologne et Rép. Tchèque) sont plus enclins à diffuser des programmes produits hors de leurs frontières.

Selon la Directive européenne (SMA), les diffuseurs européens doivent consacrer 60% de leur temps d'antenne à des œuvres européennes. En 2010, le temps de diffusion moyen consacré aux œuvres européennes par la totalité des chaînes considérées dans l'UE-27 était 64,3%. Les œuvres européennes non nationales représentaient 8,1% du total des heures de diffusion alors que la grande majorité des œuvres non-européennes étaient américaines.



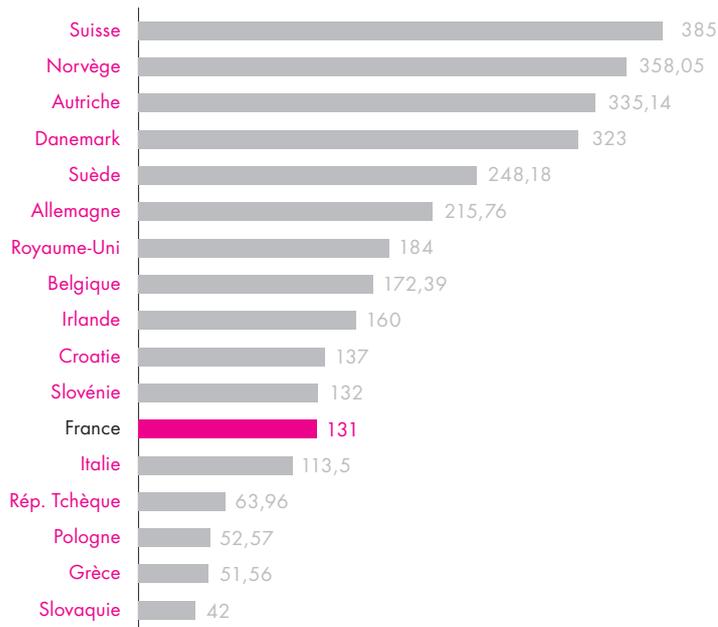
Financement de la télévision en 2012

(SOURCE CNC - IDATE)



Comparatif de la redevance audiovisuelle en euros en 2013

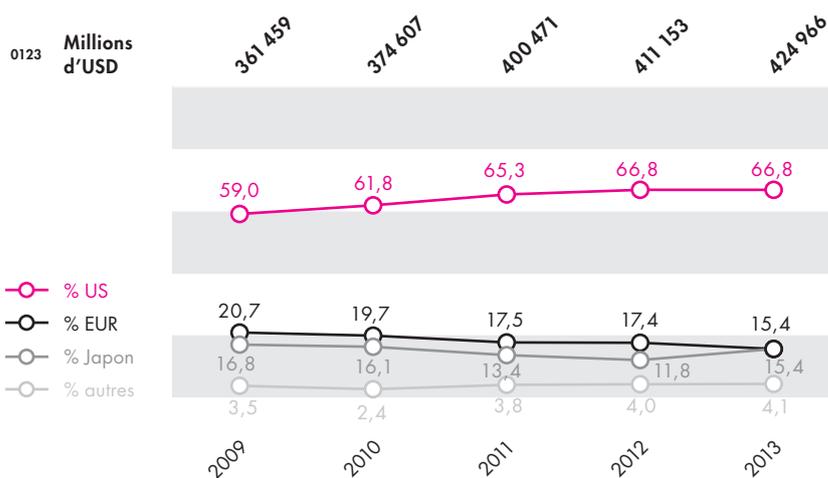
(SOURCE RAI / DIFFUSEURS)



Répartition du marché audiovisuel mondial

(SOURCE : OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL)

Les groupes audiovisuels européens ont perdu 5,3 points de part du marché mondial en cinq ans (2009-2013). Ce recul s'explique principalement par la stagnation du marché européen en valeur absolue et par le fait que les deux pôles de croissance (VOD et TV payante) soient contrôlés essentiellement par des groupes américains. Le nombre de filiales de groupes américains actives dans l'Union européenne est passé de 548 en 2008 à 666 en 2012. Leur produit d'exploitation est passé de 31,8 milliards d'euros en 2008 à 40,1 milliards en 2012.

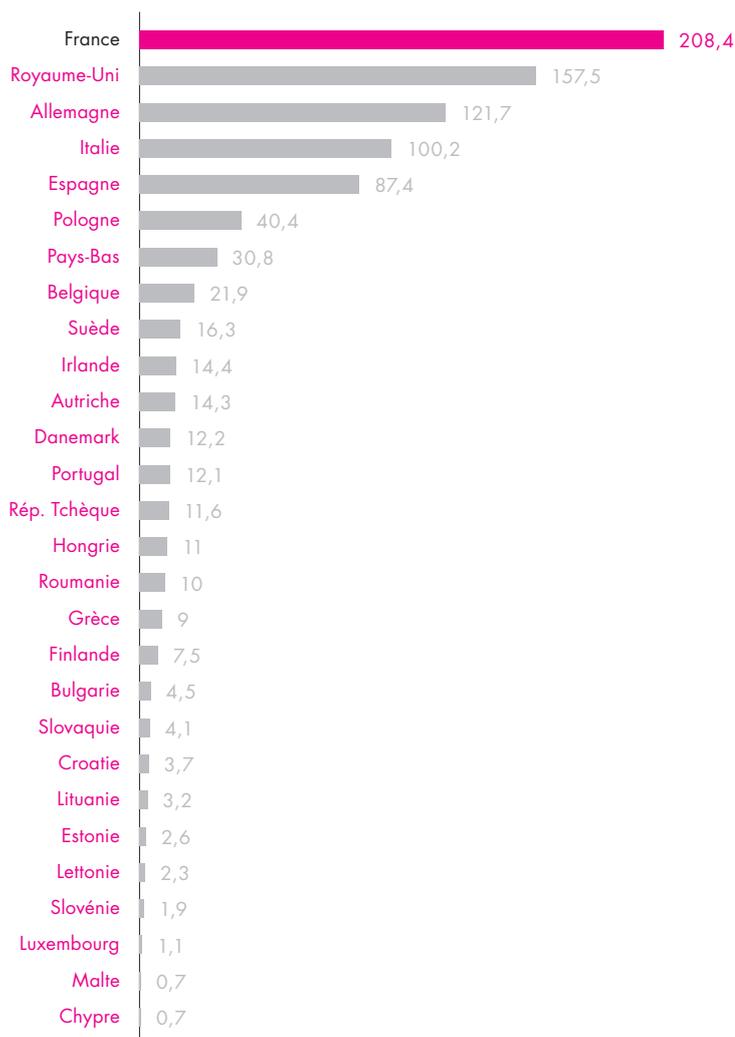


L'Europe du cinéma : l'American way of life, dénominateur commun

Entrées en salles de cinéma dans les pays européens en 2014

(SOURCE OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL)

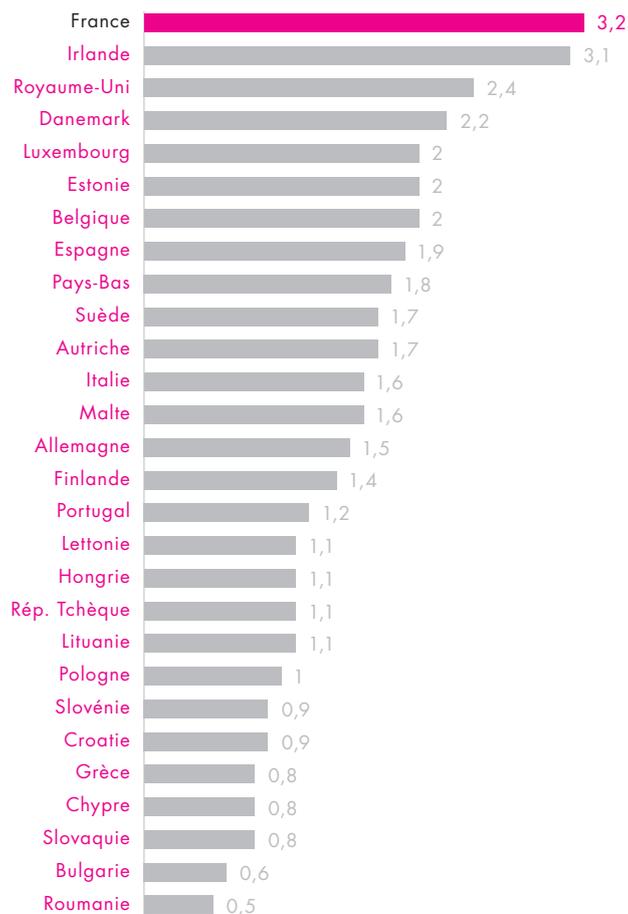
Dans l'ensemble, l'Observatoire estime que les entrées en salles dans l'Union européenne ont légèrement augmenté de 0,6% à 911 millions de billets vendus (1,34 milliards aux États-Unis), soit environ 5,5 millions de plus qu'en 2013 (905 millions). Cette faible augmentation s'explique principalement par les bons résultats enregistrés, par rapport à l'année précédente, en France et en Espagne.



Nombre moyen d'entrées en salles par habitant en 2014

(SOURCE OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL)

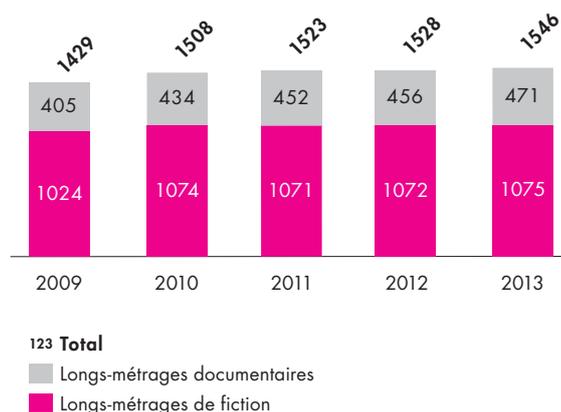
Le nombre moyen d'entrées en salles au niveau européen s'élève à 1,79 entrée par an (3,88 aux États-Unis).



Nombre de longs-métrages produits au sein de l'Union européenne

(SOURCE OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL)

Les niveaux de production de l'Union européenne ont continué à progresser, mais de façon modérée, pour atteindre environ 1 546 longs métrages en 2013 (soit 18 films de plus qu'en 2012) dont 1 075 longs métrages de fiction et 471 longs-métrages documentaires. Les films de fiction représentent donc environ 70% de la production. La croissance est toutefois principalement alimentée par le documentaire (15 films de plus), la production de films de fiction de l'Union européenne étant restée stable.

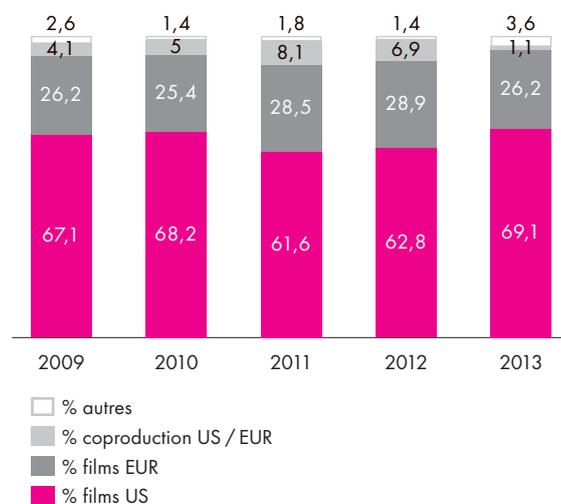


Parts de marché en % des entrées en salles

(SOURCE OBSERVATOIRE EUROPÉEN DE L'AUDIOVISUEL)

Les coproductions européennes voyagent mieux que les œuvres 100% nationales. En outre, 77% des coproductions sont distribuées dans au moins un marché étranger, comparativement à 33% des films entièrement nationaux. Enfin, les coproductions européennes attirent en moyenne 2,7 fois plus de spectateurs que les films nationaux.

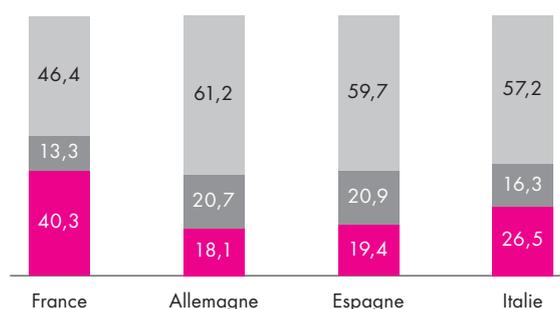
La part de marché des films européens dans l'Union européenne a reculé de 28,9% à 26,2% en 2013. Ce chiffre exclut les films européens produits en Europe avec des capitaux américains, qui ont enregistré leur plus faible part de marché dans l'histoire récente, avec à peine plus de 1% du total des entrées. Par ailleurs, la part de marché des films américains est passée de 62,8% à 69,1%, son record des dix dernières années selon l'Observatoire européen de l'audiovisuel.



Parts de marché des spectateurs en 2012

(SOURCE : CNC - UNIFRANCE)

■ % hors UE
 ■ % UE
 ■ % œuvres nationales





L'Europe du livre : une puissance internationale

Selon *Le Motif*, le livre demeure le premier marché européen des biens culturels, devant l'édition DVD et le jeu vidéo.

La plupart des pays de l'Union européenne applique un taux de TVA réduit sur le livre imprimé d'après une étude de l'Union internationale des éditeurs qui demande une extension de cette mesure au livre numérique.

Douze pays européens ont mis en place une mesure de prix unique du livre : Allemagne, Autriche, Bulgarie, Danemark, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, Pays-Bas, Portugal et Slovénie. Hormis le Danemark (25%) et la Bulgarie (20%), tous les autres pays européens appliquent un taux réduit de TVA pour le livre. Son niveau oscille entre 0% pour l'Irlande et 12% pour la Lettonie.

L'exemple franco-allemand sur la circulation des œuvres littéraires

(SOURCE LE MOTIF)

En France, 15,9% des titres parus en 2011 sont des traductions. L'allemand est la troisième langue représentée avec 6,5% des titres traduits, derrière l'anglais et le japonais.

En Allemagne, les traductions représentaient, en 2010, 12,8% des titres parus. Le français est en deuxième position (10,2% des traductions) derrière l'anglais (65%) et devant le japonais (5,8%).

Le chiffre d'affaires de l'édition française est de 4,3 milliards d'euros, soit moins de la moitié des 9 milliards d'euros de l'édition allemande. Les deux pays pratiquent le prix unique sur le livre numérique avec un chiffre d'affaires quasi identique en 2011, de l'ordre de 1,2% du marché de l'édition. Le livre est, en France comme en Allemagne, la première des industries culturelles à l'exportation (en ventes de livres et cessions de droits cumulées).

Selon l'Union internationale des éditeurs et la Fédération des éditeurs européens, en 2013, le revenu des éditeurs américains était de 19,56 milliards d'euros alors que le revenu total des éditeurs européens s'élevait à plus de 22 milliards d'euros. Le marché de l'édition aux États-Unis pesait 27,4 milliards d'euros tandis que le chiffre d'affaires des éditeurs européens se situait entre 36 et 38 milliards d'euros.

L'Europe du droit d'auteur : une force à préserver

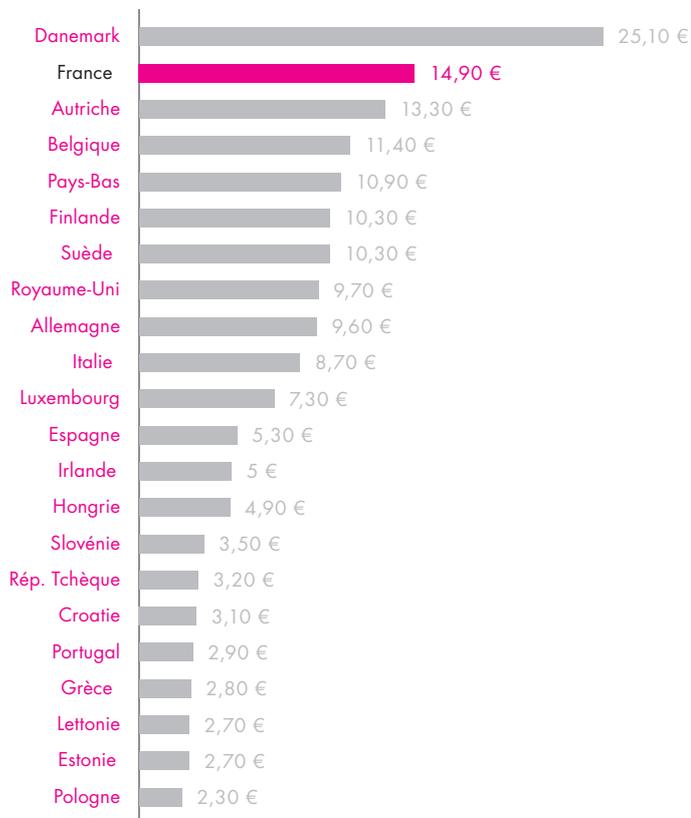
Selon la Cisac (Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs), en 2012, l'Europe représentait près de 59% du montant total des perceptions mondiales de droits d'auteur (soit 4,6 milliards d'euros). Sa part baissait de 1 point par rapport à 2011. L'Amérique du nord représentait 16,4%, la région Asie/Pacifique 18,6%, l'Amérique latine 5,6% et

l'Afrique seulement 0,6%. Parmi les États membres de l'Union européenne, 27 États ont introduit le principe d'une exception pour copie privée. Cependant, 5 États membres (Bulgarie, Chypre, Malte, Luxembourg et Royaume-Uni) prévoient cette exception mais n'ont pas encore organisé leur système de compensation pour les titulaires de droits.

Dans les 22 pays où une telle compensation est instituée, le droit à rémunération fait l'objet d'une gestion collective obligatoire. Selon le Groupement européen des sociétés d'auteurs et compositeurs (Gesac), la rémunération pour copie privée représente en moyenne 5% des revenus des auteurs européens.

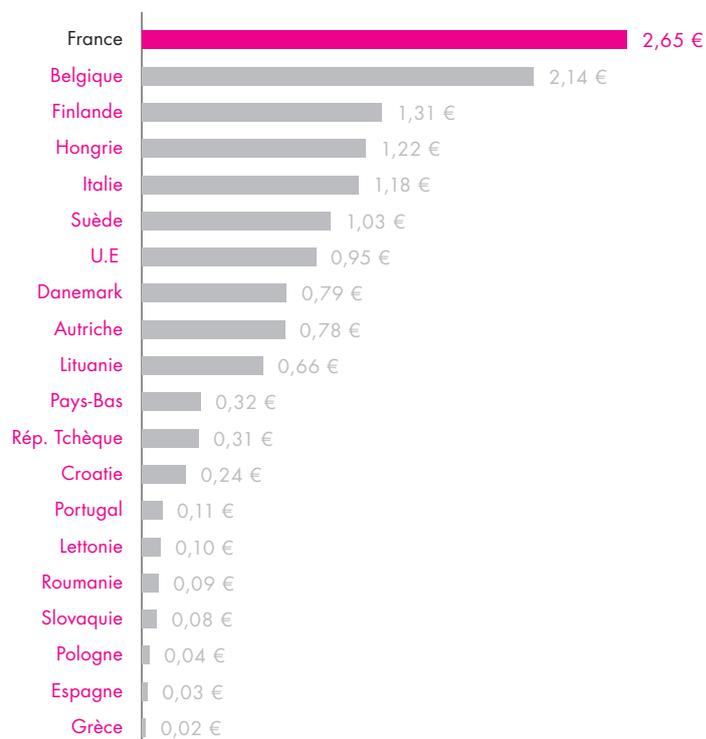
Perceptions annuelles par habitant en 2012

(SOURCE CISAC)



Revenus de la copie privée par habitant en 2012

(SOURCE WIPO/THUISKOPIE)

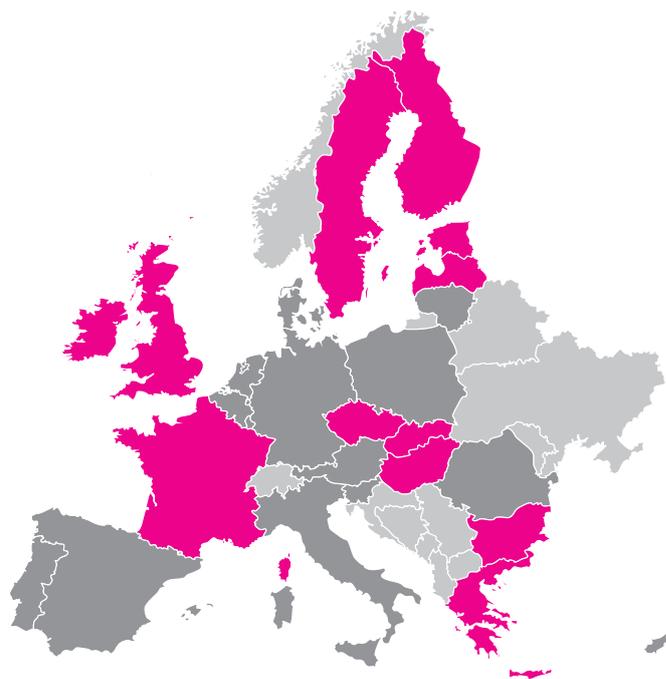


Contribution au PIB des secteurs à forte intensité de droit de propriété intellectuelle par État membre (droits d'auteur)

(SOURCE : OFFICE DE L'HARMONISATION DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR)

Dans l'UE, les secteurs grands utilisateurs de droits d'auteur contribuent au PIB, en moyenne, à hauteur de 4,2% soit 509 milliards d'euros.

- hauteur supérieure à la moyenne U.E
- hauteur inférieure à la moyenne U.E

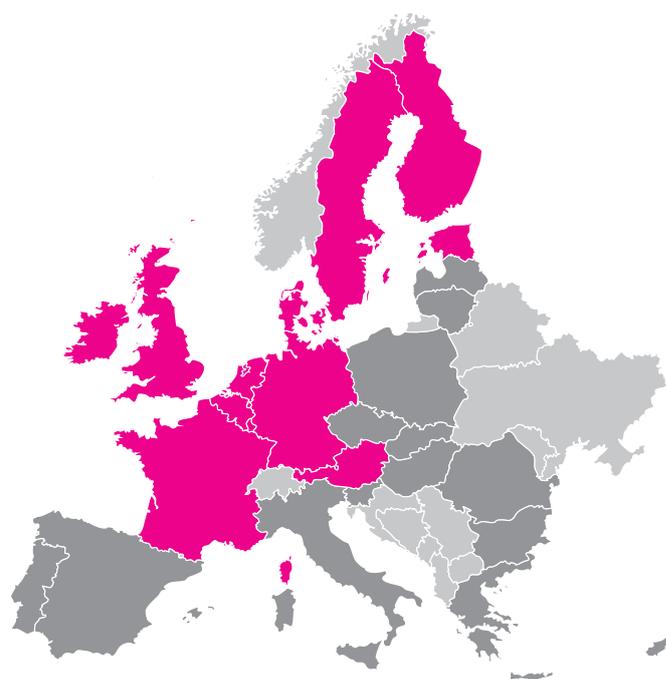


Contribution à l'emploi des secteurs à forte intensité de droit de propriété intellectuelle par État membre (droits d'auteur)

(SOURCE : OFFICE DE L'HARMONISATION DANS LE MARCHÉ INTÉRIEUR)

Dans l'UE, les secteurs grands utilisateurs de droits d'auteur contribuent à l'emploi, en moyenne, à hauteur de 3,2%, soit 7 millions de personnes.

- hauteur supérieure à la moyenne U.E
- hauteur inférieure à la moyenne U.E



L'Europe du numérique : l'emprise de l'Oncle Sam

En 2014, 81 % des foyers européens ont un accès à Internet. Ils étaient moins de la moitié au premier trimestre 2006. Le niveau d'accès à Internet a augmenté dans tous les États membres entre 2006 et 2013, mais les écarts restent importants. Dans chaque État membre, la moitié au moins des ménages disposent d'une connexion Internet haut débit. Ce taux s'échelonne de 57% en Bulgarie à 96% aux Pays-Bas ; le taux est de 83% en France, 89% en Allemagne, supérieur à 90% dans les pays scandinaves et inférieur à 75% dans de nombreux pays du Sud de l'Europe (Espagne, Portugal, Italie, Grèce, Chypre...). Malgré cette hyper-connectivité, la majorité des sites Internet consultés par les Européens est opérée par une poignée de sociétés extra-européennes. 25 sites américains et un seul site européen (français) apparaissent dans le top 30 des sites visités en Europe. Dans les principaux pays européens, les internautes ont de plus en plus recours aux services de médias audiovisuels à la demande. La consommation délinéarisée est évidemment tirée par la télévision de rattrapage (proposée la plupart du temps gratuitement par les chaînes), néanmoins, la vidéo à la demande payante, notamment transactionnelle, enregistre des taux d'usage plutôt élevés. La SVOD, du fait de son développement récent, est l'usage le moins répandu.

Classement des 30 sites web les plus visités en Europe

SOURCE COMSCORE - FÉVRIER 2014

Rang	Nom du site	Origine	Visiteurs uniques (en milliers)	Couverture
1	Youtube.com	US	258 373	60,90%
2	Facebook.com	US	257 180	60,70%
3	Google.com	US	253 266	59,70%
4	Wikipedia.org	US	185 682	43,80%
5	Live.com	US	118 778	28,00%
6	Mail.ru	RU	88 549	20,90%
7	Vk.com	RU	82 153	19,40%
8	Yahoo.com	US	81 662	19,30%
9	Microsoft.com	US	79 242	18,70%
10	Yandex.ru	RU	73 303	17,30%
11	Odnoklassniki.ru	RU	70 576	16,60%
12	Twitter.com	US	69 090	16,30%
13	Google.ru	US	61 473	14,50%
14	Ask.com	US	59 192	14,00%
15	Bing.com	US	56 754	13,40%
16	Wordpress.com	US	55 410	13,10%
17	Google.de	US	52 516	12,40%
18	Linkedin.com	US	45 584	10,80%
19	Instagram.com	US	44 127	10,40%
20	Adobe.com	US	42 449	10,00%
21	Google.fr	US	42 023	9,90%
22	Dailymotion.com	FR	40 454	9,50%
23	Apple.com	US	39 026	9,20%
24	Google.co.uk	US	36 605	8,60%
25	Paypal.com	US	34 655	8,20%
26	Blogger.com	US	33 572	7,90%
27	Booking.com	US	33 055	7,80%
28	Ebay.de	US	32 212	7,60%
29	Amazon.de	US	31 777	7,50%
30	Imdb.com	US	31 630	7,50%

Top 5 des sites les plus visités dans 15 pays européens

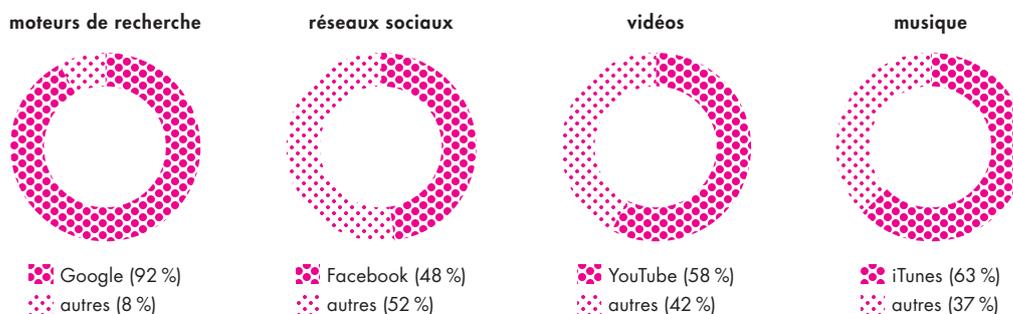
(SOURCE : COMSCORE – 2013
EUROPE DIGITAL IN FOCUS)

Trois sociétés américaines (Google, Facebook, Microsoft) sont présentes dans tous les Tops 5 Internet de 15 pays européens. En rose sont indiqués les sites européens.

Pays	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e
Autriche	Google	Facebook	MSN	Amazon	Wikipedia
Belgique	Google	MSN	Facebook	Wikipedia	Corelio
Danemark	Google	MSN	Facebook	JP Politiken Hus	Wikipedia
Finlande	Google	Sanoma	MSN	Facebook	Alma Media
France	Google	MSN	Facebook	Orange	Yahoo
Allemagne	Google	Facebook	Amazon	eBay	MSN
Irlande	Google	Yahoo!	Facebook	MSN	Distilled Media
Italie	Google	Facebook	MSN	Yahoo!	Libero Group
Pays-Bas	Google	MSN	Facebook	Sanoma Group	Telegraaf Media Groep
Norvège	Google	Facebook	MSN	Schibsted	A-Pressen Group
Pologne	Google	Facebook	MIH Limited	Gazeta.pl Group	Axel Springer AG
Portugal	Google	Facebook	MSN	Portugal Telecom	Terra - Telefonica
Espagne	Google	MSN	Facebook	Unidad Medios Digitales	Terra - Telefonica
Suède	Google	MSN	Facebook	Schibsted	Bonnier Group
Royaume-Uni	Google	MSN	Facebook	Yahoo!	Amazon

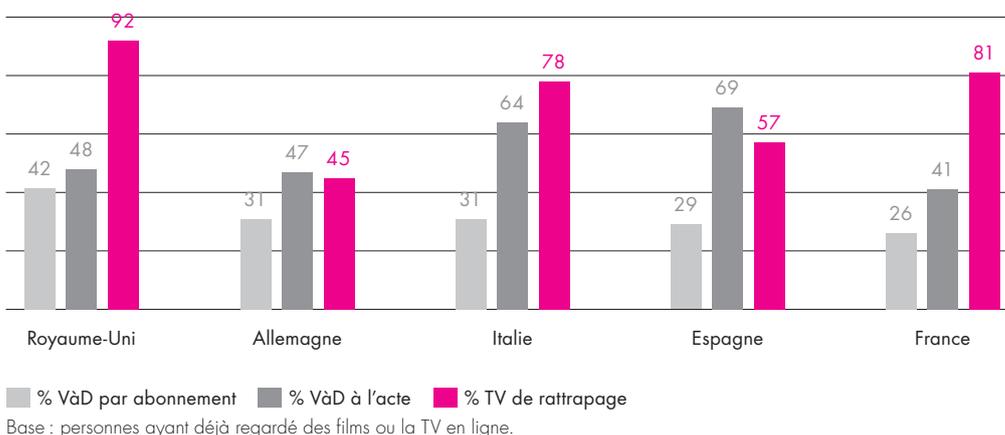
Parts de marché en Europe en 2012 en nombre d'utilisateurs sauf musique, en revenus

(SOURCE COMSCORE, NPD GROUP, NIELSEN, ANALYSE ARTHUR D. LITTLE)



Taux d'usage des services de médias audiovisuels à la demande

(SOURCE : OFCOM – OCTOBRE 2014)



L'Europe fiscale : harmonisation zéro

Le marché des services numériques innovants (cloud computing, publicité en ligne, vidéo numérique et musique numérique, hors e-commerce) se développe fortement en Europe mais il est largement capté par les acteurs non européens de l'Internet.

Selon la Fédération française des télécoms, en 2013, les quatre principaux acteurs non européens (Google, Apple, Facebook, Microsoft) captent près de 50% de la valeur numérique ; les 3/4 de la valeur ajoutée réalisée en France par ces mêmes sociétés plus Amazon n'alimentent pas le PIB. La charge fiscale diffère fortement d'un État membre à l'autre.

Dans l'UE27 le taux maximal moyen d'imposition sur les sociétés s'établit à 23% en 2013, stable par rapport à 2012, mais en-dessous de son niveau de 2000.

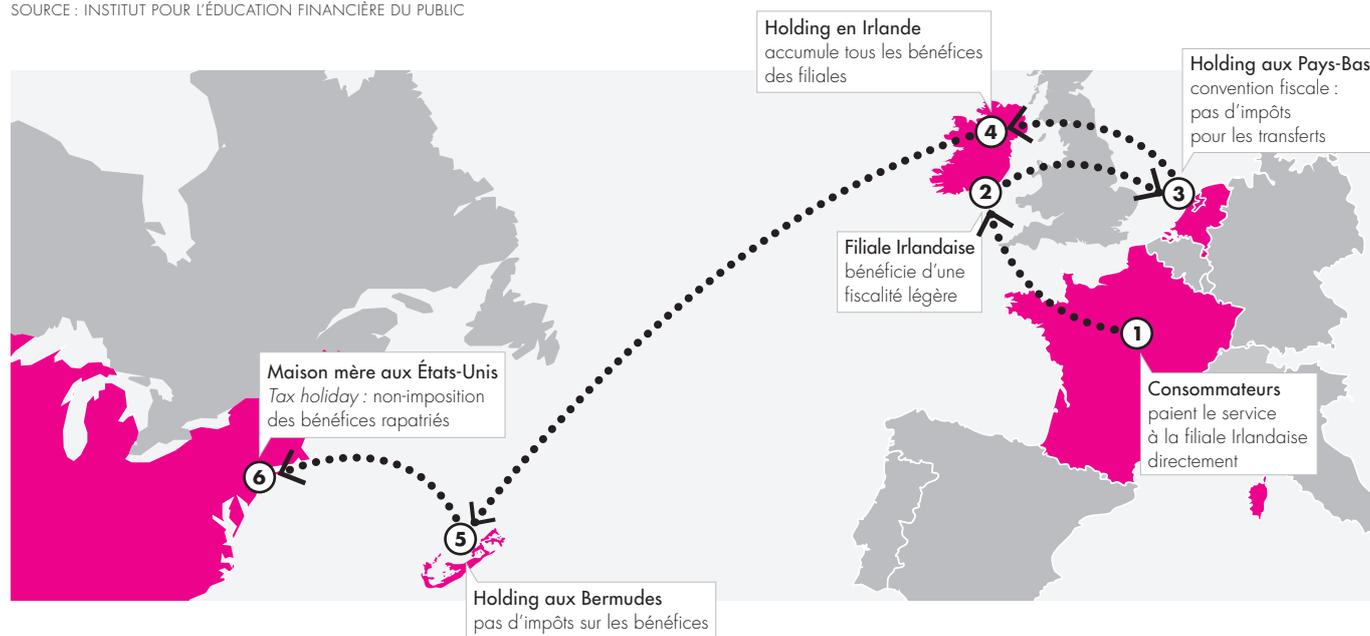
Taux d'imposition légaux maximum sur les revenus des sociétés en Europe en 2013

(SOURCE EUROSTAT)



Mécanismes de l'optimisation fiscale

SOURCE : INSTITUT POUR L'ÉDUCATION FINANCIÈRE DU PUBLIC



Exemples d'optimisation fiscale

(SOURCE FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS — GREENWICH 2013)

Les géants américains payent moins de 5% des impôts qu'ils acquitteraient s'ils étaient localisés et taxés en France.

Entreprise	CA déclaré en France	IS payés en France	CA estimé réalisé en France	IS sans optimisation fiscale	TCAM CA monde
Google	138 M€	5,5 M€	1,4 Md€	162 M€	↗ 42%
Apple	257 M€	6,7 M€	3,2 Md€	317,5 M€	↗ 38%
Facebook	Indisponible	50 k€	140 M€	21,2 M€	↗ 123%
Amazon	110 M€	3,3 M€	890 M€	10,9 M€	↗ 32%
Microsoft	584 M€	22 M€	2,5 Md€	317 M€	↗ 8%
Total	1,1 Md€	38 M€	8,1 Md€	829 M€	



CA: chiffre d'affaires
 IS: impôt sur les sociétés
 TCAM: taux de croissance annuel moyen

AUTEURS

AUTEURS&CO
DEPUIS LASCAUX

en partenariat avec

